

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2021027	Date d'inspection Le 07 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi ltée-Halte scolaire		Numéro de téléphone (506) 336-8142	
Adresse 133 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- L'administrateur est titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou possède une formation équivalente.
- Les dossiers financiers sont tenus et complets.
- La programmation est panifiée et documentée.

Discussion avec l'éducatrice afin de voir si elle documente les activités. Je vois plusieurs activités planifiées, je recommande de commencer à documenter les activités sur papier.

Pendant ma surveillance, j'ai pu observer que l'éducatrice est allée chercher les enfants à l'école en marchant. À l'arrivée des enfants, ils ont lavé leurs mains par la suite jeux libres. Par la suite, l'éducatrice se fait remplacer afin d'aller chercher le deuxième groupe à l'école. Le premier groupe se prépare pour la collation pendant ce temps.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 novembre 2022

Date

original signé par
Fabiola Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 novembre 2022

Date